



Renouvellement des cotisations 2025

Bonjour chères amies, chers amis et fidèles Adhérents de l'ARCL des Yvelines,

Nous sommes à la période de renouvellement de nos cotisations pour l'année 2025 et avec les membres du conseil d'administration, nous vous prions de trouver ci-joint le bulletin de « continuité » de votre fidélité à nous retourner.

Avec ce bulletin, vous trouverez également un feuillet de parrainage à votre main que vous pouvez présenter à vos proches et amis qui seraient intéressés par les activités de notre amicale et pour son dynamisme.

Votre fidélité consolide nos fondations et rend pérenne notre existence pour les années à venir.

Et pour garder une amicale encore plus dynamique avec diverses et nombreuses activités pour toutes et tous..., il nous faut préserver nos adhésions et en avoir de nouvelles.

Votre adhésion renouvelée et votre fidélité sont donc primordiales et avec les parrainages, vous êtes les premiers acteurs et les promoteurs de nos activités et nous vous en remercions sincèrement.

Nous sommes conscients que chacun participe, comme il le souhaite ou comme il le peut, aux activités et aux séjours. Nous souhaitons vraiment que chacun puisse trouver son « bonheur » dans notre « catalogue ».

Aussi, avec les membres du conseil d'administration nous restons attentifs à varier et à adapter les activités afin d'intéresser le maximum d'entre vous et permettre que toutes et tous puissiez participer. Nous restons à votre entière écoute et recevrons vos suggestions avec bienveillance et efficacité.

Nous vous rappelons que le montant de la cotisation est resté inchangé pour 2025 et cela depuis plusieurs années.

Pour les actifs (retraités LCL et CASA) et leurs conjoints 20 € (minimum) et pour les bienfaiteurs (retraités autres entreprises) 30€ et leurs conjoints 20€ (minimum).

Avec l'équipe, nous restons à votre entière écoute et nous vous souhaitons une belle fin d'année.

Encore un Grand Merci et à très bientôt,

Amicalement vôtre.

Patrick GUITTARD et les Membres du conseil d'administration.